

CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME

43ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

Déclaration du Bénin lors de l’Examen du Burundi

Genève, 04 mai 2023

Monsieur le Président,

Le Bénin remercie le Burundi pour la présentation de son rapport national et le félicite pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues du troisième cycle de l’EPU.

Au nombre de ces progrès, le Bénin salue particulièrement la ré-accréditation au statut A de la GANHRI de la Commission nationale indépendante des droits de l’homme (CINDH) du Burundi en juin 2021, ainsi que l’adoption d’une « Stratégie nationale d’aide légale » pour améliorer l’accès des populations, notamment les plus défavorisées, à la justice.

Afin de consolider ces acquis, le Bénin encourage les autorités burundaises à mettre en œuvre les recommandations ci-après :

1. ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
2. poursuivre les efforts visant à mettre en place un système de protection sociale non contributif pour l’amélioration des conditions de vie des populations burundaises ;
3. renforcer le cadre législatif et règlementaire pour garantir une meilleure protection des femmes contre les discriminations et les violences fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles.

Le Bénin souhaite enfin à la délégation burundaise un examen couronné de succès.

Je vous remercie.